



BDU - CI
LA BANQUE DE L'UNION

**CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET
CONFORMITE**

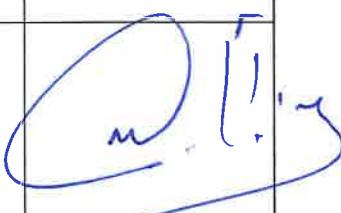
**SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS
SUSPECTES**

**DECLARATIONS DES
OPERATIONS SUSPECTES (DOS)**

CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

**SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS
SUSPECTES**

VALIDATION DU DOCUMENT

	Nom et prénoms	Fonction	Date	Signature
Rédigé par	Cyrille N'DRI	Directeur du Contrôle Permanent et de la Conformité	05/08/2025	
Validé par	Idrissa DIALLO	Wélé Directeur Général	05/08/2025	
Approuvé par	Oumar KONTE	Président du Conseil d'Administration	05/08/2025	 



BDU - CI
LA BANQUE DE L'UNION

CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

SOMMAIRE

1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION.....	5
1.1	OBJET DE LA PROCEDURE.....	5
1.2	DOMAINE D'APPLICATION.....	5
2	DEFINITIONS, ABREVIATIONS ET PRINCIPES.....	5
2.1	DEFINITIONS	5
2.2	ABREVIATIONS.....	5
2.3	PRINCIPES	6
3	ACTEURS, OUTILS ET DOCUMENTS ASSOCIES.....	7
3.1	ACTEURS	7
3.2	OUTILS ET DOCUMENTS ASSOCIES	7
4	DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	8
4.1	SYNTHESE DES PRINCIPALES ETAPES	8
4.2	DESCRIPTION DETAILLEE.....	8
4.2.1	Détection d'opérations suspectes.....	8
4.2.2	Examen des opérations suspectes	9
4.2.3	Analyse du mémorandum et approbation du Responsable Conformité.....	10
4.2.4	Renseignement et transmission de la DOS à la CENTIF	10
4.2.5	Mesure exceptionnelle relative au traitement de la DOS.....	10
4.2.6	Processus en aval	10
4.3	POINTS DE CONTROLE	10

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

1.1 OBJET DE LA PROCEDURE

Cette procédure décrit les modalités de déclarations des opérations suspectes à la CENTIF (Cellule Nationale de Traitement des Informations financières).

Elle se déclenche par la détection d'une opération suspecte, elle s'achève par la déclaration de soupçons à la CENTIF.

1.2 DOMAINE D'APPLICATION

L'application de la procédure est du ressort de la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité (DCPC).

2 DEFINITIONS, ABREVIATIONS ET PRINCIPES

2.1 DEFINITIONS

Termes	Définitions
Opération suspecte	Toute opération particulièrement complexe ou d'un montant inhabituellement élevé ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite.
Examen renforcé d'une opération suspecte	Il consiste à se renseigner auprès du client sur l'origine des fonds et la destination des opérations suspectes constatées ainsi que sur l'objet de l'opération et l'identité de la personne qui en bénéficie, tout en obtenant les documents justificatifs appropriés.

2.2 ABREVIATIONS

Sigles	Significations
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière
DCPC	Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité

CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

Sigles	Significations
DG	Directeur Général
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
LBC/FT/FP	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massives

2.3 PRINCIPES

Libellé	Détails
Obligation de déclarer des opérations suspectes	L'article 60 de l'Ordonnance 2023-875, nous oblige à déclarer immédiatement à la CENTIF, les sommes inscrites dans leurs livres, les opérations ou les tentatives d'opération portant sur des sommes dont elles soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme ou de prolifération des armes de destruction massive ou d'une infraction sous-jacente.
Déclarant ou Correspondant CENTIF	Conformément à l'article 100 de l'ordonnance 2023-875, la Banque communique à la CENTIF et à leur autorité de contrôle, l'identité et la qualité de leurs dirigeants ainsi que celles des préposés habilités à procéder aux déclarations de soupçons. La fonction de directeur général ou tout autre fonction assimilée est incompatible avec le rôle de correspondant de la CENTIF.
Confidentialité de la déclaration d'opération suspecte	La déclaration d'opération suspectes est confidentielle. L'article 63 de l'ordonnance 2023-875, nous interdit sous peine de sanctions, de porter à la connaissance du propriétaire des sommes ou de l'auteur de l'une des opérations induisant une déclaration de soupçon à un tiers autres que les autorités de contrôle, de supervision et d'enquête ainsi que les ordres professionnels, l'existence et le contenu d'une déclaration faite auprès de la CENTIF de communiquer des informations sur les suites qui ont été réservées à ladite déclaration.
Suites données aux déclarations de soupçon	L'article 60 de l'ordonnance 2023-875, précise que la CENTIF nous avise, en temps opportun des conclusions de ses investigations

3 ACTEURS, OUTILS ET DOCUMENTS ASSOCIES

3.1 ACTEURS

Entité	Acteurs	Observations
Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité	Analyste LBC/FT/FP	
	Responsable Conformité	
Direction Générale	Directeur Général	

3.2 OUTILS ET DOCUMENTS ASSOCIES

Outils	Observations
Mémorandum de déclaration d'opérations suspectes	<p>Le mémorandum doit contenir un certain nombre d'informations sur l'opération suspecte détectée, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom ou Dénomination sociale du client ; - Numéro de compte du client ; - Opérations et sommes concernées ; - Indices de suspicions détaillés ; - Opinion du DCPC.
Dossier d'ouverture de compte (documents concernant l'identité et la localisation du client)	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'ouverture de client ; - Relevé de compte du client ; - Mémorandum de transmission reçu (voir le point 1).
Fiche de déclaration d'opérations suspectes à la CENTIF	Pour la déclaration
Amplitude	Applicatif bancaire (SIB)

**SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS
SUSPECTES**

4 DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

4.1 SYNTHESE DES PRINCIPALES ETAPES

ACTIONS À ENTREPRENDRE	Membre du personnel de la BDU-CI	Analyste LBC/FT/FP	Responsable Conformité
Détection d'opérations suspectes			
<input checked="" type="checkbox"/> Détection et transmission d'opérations suspectes par les membres du personnel <input checked="" type="checkbox"/> Détection d'opérations suspectes par l'Analyste LBC/FT/FP	X	X	
Examen des opérations suspectes		X	
Rédaction et transmission du mémorandum de déclaration d'opérations suspectes		X	
Analyse du mémorandum et approbation du Responsable Conformité			X
Rédaction et transmission de la DOS à la CENTIF		X	X
Mesures exceptionnelles relatives à la rédaction et de transmission de la DOS à la CENTIF			X
Processus en aval		X	
<input checked="" type="checkbox"/> Archiver les documents		X	
Points de contrôle			
<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle de 1 ^{er} niveau <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle de 2 nd niveau		X	X

4.2 DESCRIPTION DETAILLEE

4.2.1 Détection d'opérations suspectes

4.2.1.1 Détection et transmission d'opérations suspectes par les membres du personnel

Tous les membres du personnel sont tenus de faire une remontée d'indices de soupçons en cas de détection d'opérations suspectes ou inhabituelles concernant tant la clientèle que les autres membres du personnel.

**SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS
SUSPECTES**

Cette remontée d'indices de soupçons se fait via la fiche de Déclaration Interne de Soupçons (DIS) à l'attention de l'Analyste LBC/FT/FP ou du Responsable Conformité qui l'examinera (Cf. la procédure de remontée des indices de soupçons dans le cadre de la LBC/FT/FP).

4.2.1.2 Détection d'opérations suspectes effectués par l'Analyste LBC/FT/FP

L'Analyste LBC/FT/FP détecte et consigne dans ses documents de travail toute opération particulièrement complexe ou d'un montant inhabituellement élevé ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite.

Dans le cadre de cette activité, l'Analyste s'appuie sur un outil AML (notamment SIRON) qui sur la base de scénarios paramétrés, identifie l'ensemble des opérations suspectes sur les comptes des clients.

4.2.2 Examen des opérations suspectes

Après réception de la DIS ou après la détection d'opérations suspectes, l'Analyste LBC/FT/FP procède à un examen renforcé desdites opérations.

Cet examen consiste en l'obtention par tout moyen, et l'analyse des informations suivantes :

- L'origine des fonds ;
- La destination des fonds ;
- L'objet de l'opération ;
- L'identité du bénéficiaire, ou le cas échéant, l'identité du bénéficiaire effectif de l'opération ;
- Les pièces justificatives de l'opération.

A la suite de cet examen, les soupçons précédemment formulés sont soit confirmés soit infirmés.

• Au cas où les soupçons sont confirmés :

L'Analyste LBC/FT/FP rédige un mémorandum de déclaration révélant le résultat de l'examen ainsi que son opinion à l'attention du Responsable Conformité pour procéder à la DOS.

• Au cas où les soupçons sont infirmés :

L'Analyste LBC/FT/FP procède à l'archivage des documents obtenus lors de l'examen.

Il dispose d'un délai de **72h à compter de la détection de l'opération suspecte ou de la réception de la DIS** pour réaliser cet examen renforcé.

Au cas où, les documents nécessaires à l'examen renforcé n'ont pas pu être obtenu dans le délai susmentionné, le mémorandum est envoyé au Responsable Conformité.



CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

4.2.3 Analyse du mémorandum et approbation du Responsable Conformité

Le Responsable Conformité réceptionne le mémorandum de l'Analyste LBC/FT/FP et analyse les résultats de l'examen renforcé.

Il approuve le mémorandum de déclaration en y apposant sa signature ou le désapprouve.

Le Responsable Conformité dispose de 24h pour approuver le mémorandum de déclaration.

4.2.4 Renseignement et transmission de la DOS à la CENTIF

L'Analyste LBC/FT/FP renseigne le formulaire des opérations suspectes (DOS), le fait signer par le Responsable Conformité puis procède à la déclaration auprès de la CENTIF.

4.2.5 Mesure exceptionnelle relative au traitement de la DOS

Conformément à l'article 100 de l'ordonnance 2023-875 relative à la LBC/FT/FP dans les états membres de l'UMOA, face à une situation exceptionnelle ou en raison d'urgence, les Contrôleurs Permanents et les agents du Service de la Gestion Globale des Risques, peuvent déclarer directement à la CENTIF.

Cette déclaration effectuée sera confirmée dans les meilleurs délais par le Responsable Conformité de la Banque.

4.2.6 Processus en aval

4.2.6.1 Archiver les documents

Le mémorandum de déclaration d'opérations suspectes et l'accusé de réception de la CENTIF sont archivés dans les classeurs prévus à cet effet.

4.3 POINTS DE CONTROLE

CONTROLES		
Intervenants	Périodicité	Forme
Niveau 1		
Membre personnel du	Au moment de transmettre la DIS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ S'assurer que tous les champs de la DIS sont correctement renseignés
Analyste LBC/FT/FP	A la réception des DIS transmises par les membres du personnel	<ul style="list-style-type: none"> ◆ A la réception des mémorandums des membres du personnel, vérifier que toutes les mentions sont remplis et que l'objet est pertinent avant de procéder à l'examen de l'opération

CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

CONTROLES		
Intervenants	Périodicité	Forme
	Au moment de la rédaction du mémorandum de déclaration d'opération suspecte	<ul style="list-style-type: none"> ◆ S'assurer que le mémorandum contient : <ul style="list-style-type: none"> • La présentation du client ayant réalisé l'opération suspecte ; • Le descriptif du contexte de l'opération suspecte ; • La mention des indices de soupçon ; • L'expression de l'opinion.
	Au moment de la rédaction et de la transmission de la DOS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ S'assurer que tous les champs de la DOS sont remplis ; ◆ S'assurer de la transmission dans les délais de la DOS auprès de la CENTIF.
Niveau 2		
Responsable Conformité	Au moment de l'approbation du mémorandum de déclaration d'opération suspecte	<ul style="list-style-type: none"> ◆ S'assurer de la pertinence et de la criticité des indices de soupçons mentionnés dans le mémorandum ; ◆ Vérifier que tous les champs de la DOS sont remplis.



CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

❖ FICHE DE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES CENTIF

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

Cellule Nationale de Traitement des
Informations Financières
II Plateaux, 7^{ème} Tranche
01 B.P. 2549 Abidjan 01
Tel : 00(225) 22 52 63 90/91/92
Fax : 00(225) 22 52 51 19

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DECLARATION DE SOUPÇONS

ORGANISME DECLARANT

Libellé de l'organisme *

Adresse complète Email *

BP Ville

Téléphone * Fax

INFORMATIONS GENERALES

Date de la déclaration * : / /

Référence interne * :

Complément à une déclaration antérieure ? *

- Oui
- Non

Si OUI, précisez la référence

.....

Cette déclaration comporte-t-elle des pièces complémentaires ? *

- Oui
- Non



CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

Si oui, veuillez cocher la ou les case (s) correspondante (s)

- KYC les personnes physiques et les personnes morales
 - Relevés bancaires
 - Autres (à préciser)
-
.....
.....
.....

**SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS
SUSPECTES**

ANALYSE

Soupçons *

- Blanchiment des capitaux
 - Financement du terrorisme
 - Financement de la prolifération
 - Indiquer si possible la ou les infractions sous-jacentes soupçonnées :
-
.....

Motifs de la Déclaration *

- Suspicion portant sur des sommes ou opérations provenant d'un crime ou d'un délit
 - Suspicion faisant suite à une infraction sous-jacente au BC/FT/FP notamment la corruption, la fraude fiscale, les crimes environnementaux, la cybercriminalité, etc...
 - Doute sur l'identité du donneur d'ordre
 - Doute sur l'identité du bénéficiaire effectif
 - Doute sur l'identité de la personne qui réalise l'opération
 - Opérations ayant un lien avec les juridictions à haut risque ou juridictions non coopératives
 - Opérations n'ayant pu être menées à termes du fait du client
 - Opérations impliquant une personne ou entité concernée par une procédure de gel de fonds, biens ou toutes autres ressources économiques.
 - Opérations relatives à des fonds, biens ou toutes autres ressources économiques faisant l'objet d'une procédure de saisie ou de confiscation
 - Opérations fractionnées
 - Opérations répétées
 - Opérations structurées
 - Justificatifs douteux
 - Autres motifs :
-
.....

CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

Statut des opérations *

- En cours d'exécution A exécuter le/...../.....
 Tentées le/...../..... Refusées par l'organisme déclarant le/...../.....
 Déjà exécutées le/...../.... Annulées par le client le...../...../.....

Motifs, si déjà exécutées ou en cours d'exécution :

.....
.....
.....

Détail des transactions suspectes *

Date ou Période :

Montant total en jeu : Devise :

Nombre d'opérations: Lieu :

Nature des opérations/Moyens utilisés

- | | | | |
|------------------------------------|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Espèces | <input type="checkbox"/> Changes de devise | <input type="checkbox"/> Titres | <input type="checkbox"/> Billets à ordre |
| <input type="checkbox"/> Chèques | <input type="checkbox"/> Transferts électroniques | <input type="checkbox"/> Polices d'assurance | <input type="checkbox"/> Dons / legs |
| <input type="checkbox"/> Virements | <input type="checkbox"/> Monnaie électronique | <input type="checkbox"/> Transfert d'argent | <input type="checkbox"/> Cryptoactifs |

Autres :
.....
.....

Numéro de compte : */1 Type de Compte : */2

Nombre de personnes physiques concernées : * Nombre de personnes morales concernées : *

*/1 Inscrire la mention <NON DISPONIBLE> si vous ne disposez du numéro de compte ou du numéro référentiel du Supports utilisés (Exemple : N° de police pour les Assurances)



BDU - CI
LA BANQUE DE L'UNION

**CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET
CONFORMITE**

**SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS
SUSPECTES**

***/2 Incrire le type de compte ou de Supports utilisés (Exemple : Compte épargne / Assurances vie)**

**CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET
CONFORMITE**

**SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS
SUSPECTES**

**INDICES DE BLANCHIMENT DES CAPITAUX OU DE
FINANCEMENT DU TERRORISME OU DE LA
PROLIFERATION***

Décrire tous les éléments permettant de fonder le soupçon qui motive la déclaration



BDU - CI
LA BANQUE DE L'UNION

CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE *

Remplir une fiche d'identification pour chaque intervenant

Personne physique

(* obligatoire si personne physique identifiée)

Nom : *
Prénom(s) : *
Père :
Mère :
Date de naissance : */...../.....
Lieu de naissance :
Nationalité :
Situation matrimoniale : *
Conjoint (e) :
Activité professionnelle : *
Employeur : *

Document d'identité

Type : *
N° : *
Valide du */...../..... au */...../.....
Délivré par : *

Adresse : B.P. :
Domicile : *
Justificatif du domicile
Tél. : Fax :
Mobile : *
E-mail :

Personne morale

(* obligatoire si personne morale identifiée)

Raison sociale : *

Sigle :
Forme juridique : *
N° Compte Contribuable : *
Date de déclaration fiscale :/...../.....
N° Registre de commerce : *
Date d'inscription au registre :/...../.....
Secteur d'activité : *

Dirigeant déclaré

Adresse : B.P. :
Siège social : *
Justificatif du siège du siège social :
Tél. : Fax :
Mobile : *
E-mail :
Site web :

Nom : *
Prénom(s) : *
Père :
Mère :
Qualité : *
Date de naissance : */...../.....
Lieu de naissance : *
Nationalité :
Situation matrimoniale : *
Conjoint (e) :
Activité professionnelle déclarée : *

Employeur : *

Document d'identité du dirigeant *

Type :
N° :
Valide du/...../..... au/...../.....
Délivré par :



CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

Bénéficiaire effectif: *

Nom : *

Prénom(s) : *

Père :

Mère :

Qualité : *

Date de naissance : */...../.....

Lieu de naissance : *

Nationalité : *

Situation matrimoniale :

Conjoint (e):

Activité professionnelle déclarée :

.....

Employeur :

Document d'identité du Bénéficiaire effectif: *

Type :

N° :

Valide du/...../..... au/...../.....

Délivré par :

CYCLE : CONTROLE PERMANENT ET CONFORMITE

SOUS CYCLE DECLARATION DES OPERATIONS SUSPECTES

Relations d'affaires

(Type de client) :

- Habituel Connu du déclarant
 Occasionnel Relation client terminée
 Prospect

Date d'entrée en relation : */...../.....

Date d'arrêt de la relation :/...../.....

Eléments clés de la relation (Profil du client, Dysfonctionnements constatés, Activités) *

.....
.....

Elément ayant suscité la relation *

Supports utilisés par la personne

Types

Références

Description, Modalités, Observations

.....
.....
.....

Autres informations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

* = Données Obligatoires

Fait à le

Signature du déclarant.



FICHE DECLARATION
DE SOUPÇONS.doc

